

COMPTE RENDU REUNION DE LA CNA DU 06 FEVRIER 2021.

REUNION EN VISIOCONFERENCE.

Présents : Mme MAGRI Christine, MM. ARMAND Roland, GRIGNON Patrick, LABORIE Jean-Paul, LE BOTS Dominique, MEHOUAS Jean-Marie, POGGI Michel, VENON Jean-Noël.
Invitée : Mme CHAPILLON Évelyne (ne participe pas aux votes).

Début de la réunion prévue à 9h30, plusieurs membres connectés avant, problèmes de connexion pour d'autres membres.

▪ **Désignation des arbitres pour La Marseillaise:**

Les arbitres souhaitent que tous les joueurs puissent être identifiés : soit par une licence annuelle, soit par une licence temporaire en cas d'incident ou en cas de problème sanitaire.

▪ **Présentation du PowerPoint au PNA :**

À usage des arbitres du PNA et des formateurs pour les formations d'arbitrage : aucun autre outil ne doit être utilisé.

Sur ce diaporama il est précisé :

Propriété intellectuelle de la CNA.

Ce document est exclusivement réservé à la formation initiale et continue des arbitres.

Sa reproduction est interdite.

▪ **Question sur les indemnités d'arbitrage ?**

La CNA demande au comité directeur de valider la nouvelle grille tarifaire concernant les indemnités pour les arbitres nationaux, européens et internationaux qui ne font pas partie du PNA = 100 €/jour pour les concours nationaux, supranationaux et internationaux ?

Décision du comité directeur :

Le comité directeur valide la nouvelle grille tarifaire qui sera applicable au 01 janvier 2022.

Toutefois, le comité directeur précise que si les arbitres ont des droits, ils ont aussi des devoirs, notamment celui d'intervenir auprès des joueurs quand ces derniers ne respectent pas le règlement (boucher plusieurs trous, aplatis synthétiquement devant la boule à tirer, etc.....).

Une prise de conscience doit être faite par tous les arbitres quel que soit le grade pour faire respecter le règlement FIPJP.

▪ **La CNA souhaite d'un arbitre de niveau départemental ou régional puisse être récompensé :**

Une commission est en charge pour définir les critères à définir pour le choix d'un arbitre départemental récompensé au niveau national : 1 candidat maximum proposé par le (la) Président(e) de chaque Comité Départemental, seul le Président de la CNA connaîtra le nom et le Comité d'appartenance de cet arbitre, le choix sera fait de manière anonyme par les autres membres de la CNA (ils ne connaîtront pas les noms et les CD des candidats proposés).

Cette commission est composée de :

- Patrick BUGEAT,
- Didier JANDARD,
- Laetitia AIGUEPERSE,
- Frédéric DELAUNE,
- Bernard LEUCHART.

▪ **La CNA propose au comité directeur les candidats suivants :**

A l'examen Européen : (Patrick GRIGNON ne participe pas au vote).

- Daniel LANTSOGHT,
- Isabelle LOCATELLI,

- Evelyne VIDAL,
- Laetitia AIGUEPERSE,
- Mathéa BRUNI.

Cet examen aura lieu à Albertville en septembre de cette année.

Le comité directeur valide les candidatures sous réserve qu'elles soient acceptées par le Président de la C.E.P.

A l'examen international :(Patrick GRIGNON ne participe pas au vote).

- Jean-Marie MEHOUS,
- Frédéric DELAUNE,
- Jean-Louis VIARD.

Cet examen aura lieu en Juillet de cette année à Lausanne en SUISSE.

Le comité directeur valide les candidatures sous réserve qu'elles soient acceptées par le Président de la FIPJP.

Toutefois, le comité directeur demande aux futurs candidats à ces examens qu'ils soient en mesure de mettre en avant leur implication tant sur le plan arbitral dans leur comité, que sur le plan de la formation et leur soutien vis-à-vis de leurs collègues.

- **La CNA informe le comité directeur de la création de plusieurs commissions au sein du PNA :**

Commission pour définir le rôle des arbitres du PNA responsables :

Patrick GRIGNON a besoin d'une Commission pour définir le rôle du référent PNA dans le cadre de sa gestion arbitrale auprès des départements qui lui ont été attribués.

Les membres sont :

- Patrick DESSAY,
- Christine MAGRI,
- Didier BASSO,
- Isabelle LOCATELLI.

Commission pour travailler la partie du jeu provençal (diaporama, règlement...):

Les membres sont :

- Patrick GRIGNON,
- Evelyne VIDAL,
- Patrick COUFIGNAL,
- Jean-Louis VIARD,
- Jean-Marie MEHOUS,
- Didier MOULIA, arbitre régional du CD 32 pour la partie animation du PowerPoint.

Commission pour le sponsoring :

Mise en garde : obligation de travailler avec la commission communication de la Fédération.

Pas d'objection de Patrick GRIGNON car cela permettrait d'envisager de nouveaux projets tel qu'équiper les arbitres du PNA de nouveaux appareils de contrôle (ex : contrôle de dureté de la boule) ou bien de faire bénéficier tous les arbitres de France de nouveaux équipements.

Les membres seront définis lors de la prochaine réunion du PNA du mois de mars de cette année.

Commission du « Forum » des arbitres :

Groupe de travail pour un projet de plate-forme numérique dédiée aux échanges et une FAQ concernant l'arbitrage dédiée qu'aux arbitres.

Une plate-forme qui ne sera accessible que par connexion nominative et que par des arbitres officiels.

Les membres sont :

- Daniel LANTSOGHT,
- Laetitia AIGUEPERSE,
- Jean-Louis VIARD,
- Daniel RIVES.

Commission pour la réalisation et le suivi des examens (tout grade pour tronc commun, pétanque, jeu provençal...):

Les membres sont :

- Maxime GABRIEL,

- Stéphane PHILIPPE,
- Evelyne VIDAL,
- Jean-Marie MEHOUS.

Valise pédagogique et devenir arbitre via le tronc commun :

Une réunion a eu lieu le 9 janvier 2021 (avec la CNA et la DTN) pour la réalisation d'une valise pédagogique pour la formation du tronc commun.

Elle est composée de tous les outils nécessaires à la formation avec 4 matières de 2h.

Elle sera adressée à toutes les personnes en charge des formations au tronc commun.

Patrick GRIGNON a rappelé toutes les modalités de formation et d'examen du tronc commun jusqu'à la validation du statut d'arbitre.

Patrick GRIGNON a précisé qu'une formation à l'arbitrage serait de toute façon nécessaire en amont pour mettre toutes les chances de son côté pour obtenir l'examen du tronc commun.

PPF : Problème des tenues non homogènes et non dépose des licences :

Les arbitres du PPF n'ont eu aucune possibilité de faire appliquer le règlement concernant les tenues et l'application des amendes pour absence des licences.

La CNA pose trois questions au comité directeur :

- **comment agir face à une décision de Délégué non conforme au règlement qui autorise que les équipes jouent en tenues non homogènes?**
- **pourquoi les joueurs n'ont pas déposé leurs licences à la table de marque?**
- **pourquoi les amendes n'ont pas été réclamées?**

Réponse du comité directeur :

Après un débat au sein du comité directeur, le président de la FFPJP précise que le règlement FFPJP doit être appliqué en toutes circonstances.

Le responsable de la CNA précise que suite à la non application stricte du règlement fédéral, l'arbitre officiera tout de même jusqu'à la fin de la compétition. Mais après la compétition, il rédigera un rapport d'incident pour relater la mauvaise application réglementaire du Délégué responsable sur place.

Le responsable de la CNA interpelle Jean-Yves PERONNET, DTN, suite au comportement inapproprié de monsieur FOYOT vis-à-vis de l'arbitre au sujet du mètre.

Il est demandé au DTN de rappeler par un courrier au groupe France, que les équipes doivent posséder un mètre, tel que préciser dans le règlement FIPJP.

Dans cette situation, l'arbitre n'a fait qu'appliquer les mesures sanitaires édictées par la fédération.

Informations diverses :

Diffusion d'une vidéo d'une partie qui s'est disputée lors la finale du PPF à Fréjus (compétition féminine) : passivité d'un arbitre local suite à la faute d'une joueuse (cercle enlevé avant la fin de la mène) -> commentaires.

Le responsable de la CNA a contacté l'arbitre en question et une mise au point a été effectuée.

Le président de la FFPJP, informe le Comité Directeur que monsieur **ARMAND Roland**, arbitre international est désigné par la FIPJP pour arbitrer le prochain championnat du monde qui doit se dérouler en juillet à Lausanne en SUISSE.

La CNA se félicite pour sa désignation et lui témoigne tout son soutien.

Date à retenir pour la réunion du PNA en visioconférence : le lundi 15 mars à 18h (lien de la visio envoyé et connexion possible dès 17h).

Fin des travaux et de la visioconférence à 12h30.

Patrick GRIGNON.

Responsable de la CNA.